

République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 12 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ, Martine MORISS

Représentés:

Excusés:

Absents: Dorothee WYPYSZCZAK

Secrétaire de séance: Fernand DEMERVAL

Délibération n° 2023_DE_007

OBJET : subvention à la coopérative scolaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le conseil municipal

Vu la demande de la coopérative scolaire de la commune de VILLERS AU FLOS,

Comme chaque année, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention est votée pour la coopérative scolaire de l'école de la commune de VILLERS AU FLOS.

Après délibération, le conseil municipal vote OUI à l'unanimité des membres présents pour une subvention de 200 euros.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 17 / 04 / 2023
et publié ou notifié le 06 / 02 / 2024

RF PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 062-216208553-20230412-2023_DE_007-DE